COMMUNE de SAINT-TROJAN-LES-BAINS

PROCES - VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 23 Mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 23 Mai à 20h30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Josée VILLAUTREIX, maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 16 mai 2023.

Secrétaire de séance : M. DALMON Baptiste

PRÉSENTS : Mme VILLAUTREIX Marie-Josée, Mme HERBIET Catherine, M. GAILLOT Bruno, Mme LEJEUNE Catherine, M. LANNELUC Fabrice, Mme BELINE Patricia, Mme LARBAT Séverine, M. DALMON Baptiste, M. HAFID ALAOUI Morad.

ABSENTS EXCUSES :

M. JAUBERT Francis a donné pouvoir à Mme HERBIET Catherine
Mme ROLLAND Dominique a donné pouvoir à M. LANNELUC Fabrice
Mme PALLAS Rollande a donné pouvoir à Mme BELINE Patricia
M. PRIVAT Adrien a donné pouvoir à Mme LARBAT Séverine
Mme DUROX Isabelle a donné pouvoir à M. HAFID ALAOUI Morad

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du 18 Avril 2023

1. Tarifs de la Sortie Séniors
2. Tarifs location local commercial et logement

Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 18 avril 2023.

Madame le Maire propose au vote l'approbation du procès-verbal du 18 avril 2023, et demande s'il y a des remarques. Ne faisant l'objet d'aucune remarque, le procès-verbal du 18 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

1. Tarifs de la Sortie Séniors

Madame le Maire expose au conseil municipal que, suite à l'augmentation générale des tarifs : transport, visites, restauration, il est nécessaire de revoir le tarif de la sortie séniors, dont le thème cette année est la découverte de l'estuaire.

Cela fait de nombreuses années que le tarif est à 20€. Madame le Maire propose d'augmenter le tarif à 25€ cette année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote le tarif mentionné ci-dessus.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Réf. 540330 - 09/10 Fabrègue

2. Tarifs location logement et commerce

Madame le Maire rappelle que la commune a fait l'acquisition d'un bien immobilier (anciennement « L'Araignée à 10 pattes ») au 69 rue de la République.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 18 avril 2023 des tarifs ont été votés pour la location du local commercial et du logement. Respectivement 600€/mois et 700€/mois toutes charges comprises.

Or, à ce jour un candidat est intéressé par les deux locaux en prenant les charges à son nom. A ce titre il convient d'annuler la délibération prise le 18 avril 2023 et de voter de nouveaux tarifs pour le local commercial et pour le logement.

Madame le Maire propose un tarif de 550€/mois hors charges d'eau et d'électricité pour le local commercial. Et un tarif de 650€/mois hors charges d'eau et d'électricité pour le logement. L'eau et l'électricité seront à la charge du futur locataire.

Madame le Maire expose que le local commercial sera occupé par un photographe qui propose des costumes de la Belle Epoque pour les gens qui veulent faire des photos d'époque. Seul 4 commerces de ce type existent aujourd'hui en France. La maison mère se trouve en Dordogne. Ce commerce est à l'heure actuelle sur Saint Pierre d'Oléron mais il est mal situé. Ce nouvel emplacement sur la commune les intéresse ainsi que la cohérence « Station Balnéaire » avec le thème des photographies qu'ils proposent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'annulation de la délibération du 18 avril 2023 et approuve les nouveaux tarifs de 550€/mois pour le local commercial et de 650€/mois pour le logement hors charges d'eau et d'électricité.

Questions diverses :

1. « Impôts fonciers : Sur les 8 communes que compte l'île, 2 communes ont décidé d'une augmentation Dolus et Saint-Trojan-les-Bains pour 1%, les autres communes n'augmentent pas le montant. Question 1 : Pour quelle raison la commune de Saint-Trojan fait le choix d'une augmentation, pourquoi ce choix alors que nous connaissons une inflation importante tous azimuts, alors que la commune enregistre une part importante d'impôts sur le revenu ? Question 2 : Aucun membre du conseil n'a proposé la neutralisation du taux contrairement aux 6 autres communes, Madame Villautreix laisse entendre dans le journal des propriétaires, qu'en fait cette augmentation n'aura que peu d'impact. Question 3 : Alors pourquoi avoir fait ce choix ? Question 4 : A quoi va servir cette somme ? »

Question 1 : Madame le Maire rappelle que la commune ne perçoit aucune somme sur les impôts sur le revenu.

Question 2-3-4 : Madame le Maire expose que depuis le début du mandat la commune n'a pas pu lancer de projets à cause du contexte sanitaire. Aujourd'hui deux projets importants sont en cours et la commune a besoin d'accroître sa capacité d'autofinancement.

Monsieur Bruno Gaillot précise que la commune est elle aussi victime de l'inflation et qu'elle a besoin de faire face aux multiples augmentations.

2. « Agence postale : Recrutement d'un agent 9 heures hebdo. Quel sera le contenu de cet emploi ? »

Madame le Maire indique que l'agent recruté sera chargé de l'accueil et du travail dans une agence postale : affranchissement du courrier, des colis, vente de timbres, permettre aux personnes qui un compte postal de retirer de l'argent...

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540330 - 08/10 Fabrègue

Monsieur Morad HAFID ALAOUI précise que des personnes sont inquiètes de la confidentialité des transactions financières car ce sont des agents communaux qui travaillent à la poste.

Madame le Maire précise que les agents communaux, tout comme les agents de la Poste, sont soumis au secret professionnel et n'ont pas de visibilité sur les comptes des administrés.

3. « Tiers lieu : Question 1 : Quel est le coût total de l'étude en cours par un cabinet extérieur pour mener à bien un état des lieux ? Question 2 : Quel budget de fonctionnement est prévu à l'avenir pour faire fonctionner ce tiers lieu ?»

Question 1 : Madame le Maire indique que cette information a déjà été donnée lors d'un précédent Conseil Municipal. Le coût total de l'étude est de 16 080,00 € TTC de Septembre 2022 à Novembre 2023. Un retour festif de l'étude est prévu en octobre 2023. Une demande de subvention Leader est en cours, la commune est en attente de la décision.

Question 2 : Madame le Maire explique que le coût de fonctionnement du Tiers lieu découlera du travail d'étude. A terme une association constituée en SCIC devrait s'occuper du lieu en partenariat avec la commune.

4. « Subventions : Une subvention exceptionnelle de plus de 35 000€ est attribuée à ATASH alors que celle-ci n'a aucune difficulté financière. Question 1 : Pouvez-vous expliquer dans le détail ce choix ? Pourquoi attribuer une telle somme, merci de détailler le montant. Question 2 : Une subvention de 5 000€ est attribuée au comité de jumelage. Pouvez-vous expliquer a quoi correspond dans le détail cette somme ? Quel est le coût pour chaque déplacement par participant ? Quelles sont les retombées pour la commune ? » »

Question 1 : Madame le Maire explique que l'association ATASH chapote plusieurs autres structures qui ont chacune leur propre budget et fonctionnement. A ce jour le centre de santé « Les Trémières » est en difficulté du fait du manque de médecin. Cette situation entraîne un nombre de consultations inférieur à la capacité de l'établissement, et donc des difficultés financières.

Sur les 35 330,00 € de subvention exceptionnelle, 20 330,00 € sont pour le soutien à la pérennité du centre de santé. Les 15 000,00 € restant sont pour participer à la rénovation d'un logement qui doit accueillir un nouveau médecin à partir du mois de Novembre 2023.

Monsieur Morad HAFID ALAOUI demande pourquoi la commune n'a pas aidé le CNCO à la même hauteur ?

Madame le Maire indique que les deux associations ne sont pas comparables, l'ATASH est une association reconnue d'utilité publique et participant au Service Public Hospitalier.

Question 2 : Madame le Maire indique que cette année le comité de jumelage accueille les allemands de Seeshaupt fin juin, et qu'il est invité chez les Belges à Kraainem, vers la fin de l'année. L'association n'a pas suffisamment d'argent pour financer l'accueil des allemands c'est pourquoi la commune participe.

Monsieur Bruno Gaillot précise que les comités de jumelage ont été créés après la guerre pour favoriser l'amitié entre les peuples Européens. Vu le contexte actuel, cette notion semble importante aujourd'hui. Les adhérents du comité de jumelage participent financièrement, lors des déplacements et sorties organisées, et accueillent les allemands chez eux, à leurs frais.

Monsieur Morad HAFID ALAOUI demande pourquoi cette commune ?

Monsieur Bruno Gaillot répond que c'est le choix d'un ancien maire de la commune, M Marc Lacote. C'est la commune qui a souhaité la création de ce comité de jumelage. Le comité de jumelage est

l'ambassadeur de la commune dans les lieux où il va. Les retombées pour la commune sont diverses : venue d'artistes étrangers sur la commune, échanges avec les écoles à une époque, ….

Monsieur Fabrice Lanneluc demande de quand date le comité de jumelage ?

Madame le Maire indique que les échanges de jumelage ont démarré en 1979 avec Monsieur Marc Lacote, Maire de la commune, et résident de Kraainem en Belgique. L'association Comité de Jumelage a été créée début 1980.

5. « Pouvons-nous s'il vous plaît, avoir un décompte du nombre de jours d'arrêt de travail des agents communaux depuis 2023 ?»

Un agent est en longue maladie et absent depuis le 1er janvier 2023 soit 151 jours d'absence.

Huit agents sont ou ont été en arrêt pour Maladie ordinaire pour un total de 455 jours d'absence, parmi lesquels 2 agents sont en arrêt depuis le 1er janvier 2023 soit 302 jours d'absence.

Un agent est en Maladie professionnelle soit 151 jours d'absence.

Un agent est à temps partiel thérapeutique soit 151 jours d'absence.

Madame le Maire informe sur le coût des travaux de la Salle Polyvalente.

A ce jour le coût prévisionnel des travaux est de 1 733 679,99 € TTC, le coût de la Maîtrise d'œuvre est de 146 252,24 € TTC ce qui fait un coût global prévisionnel de 1 879 932,23 € TTC.

La commune a obtenu des subventions pour un montant total de 1 011 575,93 € :

- 323 181.06 € de la Préfète de Région au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL),
- 438 394,87 € du Préfet de la Charente-Maritime au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert),
- 250 000,00 € du Département de la Charente-Maritime, Direction de la Culture, du Sport et du Tourisme.

Par ailleurs la commune est en attente de la décision de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron suite à la demande d'une subvention de 30 000,00 €.

Madame le Maire indique que la TVA d'un montant de plus de 300 000,00 € sur ces travaux sera récupérable par la commune dans 2 ans par le biais du FCTVA (Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée).

Ce qui fait que la commune aura au final investit un peu plus de 500 000,00 € pour cette opération de rénovation de la Salle polyvalente.

La présentation n'appelant pas de remarque ni de question la séance est levée.

Fin de séance : 21h15

Marie-Josée VILLAUTREIX — Maire

Baptiste DALMON — Secrétaire de séance

MAIRIE de St-TROJAN-LES-BAINS 17 Chte-Mme

Nos imprimés sont produits par l'abrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540330 - 08/10